



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Métropolitain du jeudi 29 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 19 septembre 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur François SARRON-PILLOT suppléant de M. Jean DUBUET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Marien LOVICH	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Céline RENAUD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Madame Monique BAYARD
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Madame Catherine GOZZI
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Céline RABUT
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur David HAEGY	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Monsieur Patrick AUDARD	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Samuel LONCHAMPT	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD	

Membres absents :

Monsieur Gérard HERRMANN	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
	Madame Christine MARTIN pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Monsieur Georges MEZUI
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Emmanuel BICHOT pouvoir à Madame Laurence GERBET
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

PMT (Pôle des Micro-Techniques) – Programme ProPulseur - Accompagnement financier 2022-2024

Le Pôle de Compétitivité PMT (Pôle des Micro-Techniques) de Bourgogne-Franche-Comté a créé en 2017 le programme ProPulseur, un accélérateur régional de startups et de sociétés innovantes afin d'accélérer la mise sur le marché de leurs produits et de faire monter en compétences les porteurs de projets à travers un accompagnement individuel et en collectif.

Le PMT est déjà présent et actif dans l'écosystème d'innovation du territoire métropolitain avec une vingtaine d'entreprises adhérentes au pôle, et 5 startups faisant l'objet de prestations d'accompagnement de ProPulseur depuis 2 ans.

Le PMT œuvre principalement dans deux domaines d'activités stratégiques qui correspondent à des enjeux de développement d'activités sur le territoire métropolitain, à savoir dans le domaine « industriel » (objets connectés, mécatronique, technologies hydrogène, industrie 4.0...) et de la « santé » (biotechs, medtechs, e-santé...), deux domaines concernés.

Dijon Métropole, dans le cadre de sa politique de soutien à l'innovation et notamment de renforcement du parcours des entreprises a organisé son écosystème dans le cadre de partenariats avec des animateurs territoriaux sur ses principales filières d'excellence.

Pour la filière santé, il s'agit du Technopole Santenov qui fait la promotion et l'animation de l'écosystème métropolitain et apporte un service d'ingénierie de projets en innovation santé.

Pour le secteur industrie 4.0, cette activité est assurée par le cluster Robotics Valley.

Ainsi, Dijon Métropole marque son intérêt pour le dispositif ProPulseur dans sa capacité à bien s'articuler et être en synergie avec les opérateurs de l'écosystème métropolitain précités pour accompagner les startups des deux domaines concernés.

Concrètement, le dispositif d'accompagnement ProPulseur consiste à :

1-Faire bénéficier aux dirigeants de startups de prestations d'accompagnements individuels et sur mesure visant l'accélération de mise sur le marché de leurs solutions innovantes et la montée en compétences entrepreneuriales. Les prestations délivrées par l'équipe ProPulseur du PMT et/ou de ses experts qualifiés se structurent autour des thématiques principales suivantes :

- Stratégie d'entreprise (portefeuilles d'activités, segmentation de marché, roadmap et business model, ...)
- Montée en compétences de l'entrepreneur (accompagnement par des experts, apprentissage par l'exemple, coaching, suivis réguliers...)
- Technique (plan d'actions pour finalisation du produit, mises en relations industrielles, ...)
- Mise sur le marché (posture commerciale, mise en relation, structuration et appui des actions marketing et commerciales, campagne de crowdfunding, ...)
- Financement (préparation aux concours d'innovation et appels à projets régionaux ou nationaux, élaboration de business plans et plans de financement, préparation à la levée de fonds publics et privés, valorisation, ...).

2-Faire bénéficier aux dirigeants de startups d'actions collectives (formations, comités startups, manifestations, rencontre de réseaux nationaux et régionaux, promotion sur les réseaux sociaux, ...) leur permettant de mettre en avant leur proposition de valeur innovante.

Un comité de sélection Propulseur, composé de financeurs comme Dijon Métropole et la Région, des banques et différents experts qualifie l'entrée des startups dans le dispositif, dès lors où elles auront leur siège social sur le territoire de Dijon Métropole et où elles en auront exprimé le souhait pour un accompagnement tel que spécifié.

Afin de fixer les différentes actions à mettre en place, il est proposé de conclure une convention de partenariat entre Dijon Métropole et le PMT dans le cadre du programme ProPulseur pour une période de 3 ans, du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025.

La participation de Dijon Métropole, pour cette durée de trois ans, est arrêtée à 195 000 €, soit un montant de 65 000 € par an dont 20 000 € attribués chaque année pour le fonctionnement du dispositif et 15 000 € pour chacun des contrats d'accompagnement dans la limite de 3 contrats par an.

Le versement de cette participation est conditionné à la signature de 9 contrats d'accompagnement de start-ups et interviendra selon les modalités définies dans la convention de financement établie entre Dijon Métropole et l'association Pôle de Compétitivité PMT, jointe à la présente délibération.

Ce versement est aussi conditionné à la validation de la convention d'autorisation unique en matière d'aides aux entreprises entre le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et Dijon Métropole autorisant la Métropole à intervenir sur le dispositif de soutien aux actions collectives, le programme ProPulseur étant une opération collective mais avec comme bénéficiaires directs des entreprises.

Si des contrats supplémentaires relatifs à des start-ups présentes sur le territoire sont réalisés, Dijon Métropole pourrait éventuellement reconsidérer le montant de son aide sur la période.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** à l'Association Pôle de Compétitivité PMT, une subvention de 195 000 € au titre de 9 projets accompagnés par le dispositif ProPulseur sur la Métropole dijonnaise, pour la période 2022 – 2024, sous réserve de la validation de la convention d'autorisation unique en matière d'aides aux entreprises entre le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et Dijon Métropole autorisant la Métropole à intervenir sur le dispositif de soutien aux actions collectives;
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre Dijon Métropole et l'Association Pôle de Compétitivité PMT précisant les modalités de versement et de gestion de cette participation financière ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits nécessaires au versement de cette somme globale seront prélevés sur les budgets des exercices concernés.

SCRUTIN	POUR : 84	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 15 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN